



## Non remboursement de ma mutuelle

Par **galmiche**, le **27/05/2009** à **22:30**

Bonjour,

bonjour je ne sais pas si je frappe à la bonne porte je vous explique rapidement , je suis donc adhérent à la ciprev d'épinal dans les Vosges , au moment de la naissance de mes jumelles le rattachement a été effectué mais la télétransmission entre le groupe et la cpam n'a pas été effectuée .

mes filles sont nées en 2001 et suite à un problème je me suis aperçue donc que depuis ces années la ciprev ne remboursait pas tous les frais médicaux . il me tient à cœur de me rapprocher de faire attention et donc le remboursement de toutes ces années quelles démarches suivre merci j'ai déjà fait un courrier à la cpam et une demande de recours à l'amiable mais il ne remonte que 2005 et la mutuelle que les deux dernières années; merci